



## **Note générale n° 6023 décision du 22 mai 2017**

**Portant délégation de pouvoirs de la Présidente-Directrice générale par intérim  
au directeur général adjoint, chef de l'établissement Gestion et innovation  
sociales (GIS), directeur du département Gestion et innovation sociales (GIS) et  
au responsable de l'unité Relations sociales et Droit Social [RDS]**

### **La Présidente-Directrice générale de la RATP par interim,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu le Protocole d'Accord relatif au Comité de Groupe France RATP du 17 février 2012 et son avenant du 22/11/2013 ;

Vu l'Accord relatif au Comité d'entreprise européen du Groupe RATP du 22 novembre 2016.

**Décide :**

### **Article 1**

De donner délégation au **directeur du département Gestion et innovation sociales (GIS)** à l'effet de présider le Comité d'Entreprise Européen du Groupe RATP (CEE) et élaborer les ordres du jour des séances de ce Comité.

## **Article 2**

De donner délégation au responsable de l'unité RDS, à l'effet de présider le Comité de Groupe France RATP (CGF) et élaborer les ordres du jour des séances de ce Comité.

## **Article 3**

Cette présente note annule et remplace la Note Générale n°6018.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr))

Fait à Paris, le 22 mai 2017

**La Présidente-Directrice générale par intérim de la RATP**

**Marie-Anne BACOT**